

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Lancement de l'étude "Politique Vélo"
 Approbation - Autorisation

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les actions de la Communauté urbaine de Bordeaux en faveur du développement du vélo sont anciennes et nombreuses que ce soit en matière d'aménagements ou de communication.

C'est pourquoi, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite mettre en place une véritable politique vélo au travers d'un document cadre qui permettra de coordonner et de donner une lisibilité à l'ensemble des actions mises en œuvre au sein de nos différents services.

Pour cela, il est proposé de faire réaliser une étude de définition qui permettra d'élaborer une politique vélo globale et cohérente avec des objectifs, des priorités, des échéances et des moyens.

Le contenu de cette étude a été présenté lors du COPIL Mobilité du 30 Mars 2010 présidé par monsieur Feltesse.

I. Contenu de l'étude

Cette étude de définition d'une « Politique Vélo » se présentera en 4 parties :

1. Un état des lieux

Il se décompose en :

- un **diagnostic** sur les pratiques vélos sur notre agglomération, s'appuyant notamment sur :

- les résultats de l'analyse de l'enquête ménage 2009,
- les documents cadres de la CUB : PDU, PLU, schéma directeur des itinéraires cyclables, guide des aménagements cyclables,
- les aménagements : réseau cyclable actuel, stationnement vélo,
- l'observatoire 2 roues,
- les services vélos : prêt de vélo, réparations, formation à la sécurité...
- les expérimentations en cours : tourne à droite au feux tricolores, « chaucidou »,

- le partenariat (convention) avec vélocité,
- l'étude sécurité vélos et bilan accidentologie,
- la communication et la sensibilisation.

Ce diagnostic s'attachera à mettre en évidence les forces et les faiblesses de ces actions.

- une **analyse comparative** pour connaître les pratiques d'autres villes en France, mais également à l'étranger. Ce comparatif sera composé de 5 exemples d'agglomérations ayant développé une politique vélo ambitieuse afin que nous puissions nous appuyer sur leur retour d'expérience.

2. Des propositions de stratégie d'action détaillées

Ces propositions permettront de renforcer, compléter, améliorer l'efficacité des interventions de la CUB et de définir une politique vélo globale et cohérente.

Des priorités d'agglomération et par type de territoire devront être définies sur des thèmes tels que :

- L'amélioration du réseau cyclable :
 - en renforçant la politique de résorption des discontinuités cyclables afin que les itinéraires d'intérêt d'agglomération du schéma directeur soient finalisés,
 - en reliant les principaux pôles générateurs de trafic (centre villes, établissements scolaires et universitaires, commerces, zones d'activités,...) dans le but d'améliorer le maillage sur l'ensemble du territoire,
 - en interconnectant les différents réseaux de transport pour améliorer l'intermodalité et développer les déplacements multimodaux,
 - en améliorant la qualité des aménagements et leur entretien.
- Le renforcement de la sécurité :
 - en privilégiant les aménagements qui apaisent la circulation (zone 30, zone de rencontre,..) et qui favorisent la cohabitation entre les différents usagers de la route,
 - en multipliant l'offre de stationnement sécurisé en domaine public ou en domaine privé.
- La diversification de l'offre de service :
 - en développant la location de vélos en libre service, en moyenne et longue durée,
 - en proposant des services annexes,
 - en étudiant l'implantation de parkings sécurisés le long des tracés de la 3^{ème} phase tramway, et sur les pôles d'échange en lien avec les transports en commun.
- La communication afin de sensibiliser les usagers à la pratique des vélos à l'aide de campagne d'informations que ce soit sur les pratiques dangereuses (information sur les angles mort), ou sur les nouvelles mesures expérimentales (tourne à droite aux feux tricolores),...
- Les innovations qui pourraient être mises en place pour développer la pratique du vélo.

Toutefois le prestataire pourra proposer des thèmes complémentaires ou des approches différentes de celles énumérées ci-dessus.

Pour chaque action, il définira le contenu technique, et fera un estimatif budgétaire en terme d'investissement et de fonctionnement qui permettra à la Communauté urbaine de disposer d'une pré-programmation.

3 Une concertation institutionnelle

Une concertation de type institutionnelle sera mise en place sous forme de réunions de groupes de travail ou d'ateliers avec les communes, les représentants socio-économiques et les acteurs favorisant la pratique du vélo sur notre territoire.

Ces réunions seront intégrées dans le déroulement de l'étude, après le diagnostic des actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux et après les propositions d'actions à développer.

4 Un colloque

En parallèle de cette étude, un colloque sur le thème du vélo sera organisé.

Le bureau d'études devra nous apporter une aide pour :

- définir les thèmes qui seront abordés dans les différents ateliers,
- définir le programme de la journée avec la planification des différentes interventions et des différents ateliers,
- rédiger tous les actes du colloque (documents supports, comptes rendus,...).

La Communauté urbaine prendra en charge :

- le volet communication, c'est-à-dire les invitations des participants et des intervenants, les documents de communication,
- le volet logistique avec la réservation des salles et de la restauration,
- l'animation des ateliers.

II. Les modalités de réalisation de cette étude.

Cette étude sera réalisée par un bureau d'étude après consultation.

Le planning de l'étude sera d'1 an maximum.

Les restitutions sont attendues fin 2^{ème} semestre 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Protocole de Kyoto ratifié le 11 décembre 1997,

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 sur la programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement I,

VU la signature par la CUB de la Charte de Bruxelles le 15 mai 2009,

ENTENDU le rapport de présentation.

CONSIDERANT QUE :

La politique vélo s'inscrit dans une démarche de développement durable et de diminution des gaz à effet de serre.

DECIDE

Article 1 : le contenu de l'étude « Politique vélo » est approuvé.

Article 2 : le principe d'une concertation institutionnelle en 2 étapes est approuvé.

Article 3 : le lancement de la procédure pour désigner un prestataire est approuvé.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : L'étude sera réalisée et financée sur le budget principal de l'exercice en cours - Section de fonctionnement – chapitre 011 – article 617 – s/ fonction 8222 – CRB D330

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2010

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010

M. CLÉMENT ROSSIGNOL